

09 juil 2015 -14:45

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

Mode de désignation des membres belges au Comité économique et social

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders et du ministre de l'Emploi et de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé le mode de désignation des membres belges au Comité économique et social.

La liste des candidats belges à un mandat de membre du Comité économique et social est arrêtée conjointement par le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail, qui sont saisis à cet effet par les ministres de l'Economie et de l'Emploi. La liste est ensuite soumise au Conseil de l'Union européenne via la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union. Cette procédure s'est avérée efficace : les candidats belges ont toujours été désignés dans les délais prévus et ont reçu un avis favorable de la Commission européenne. Le Conseil des ministres décide dès lors de confirmer cette pratique.

Le Comité économique et social est un organe consultatif dont l'avis est requis avant l'adoption de certains actes législatifs de l'Union européenne. Il peut également formuler des avis d'initiative. Le Comité est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile. La Belgique dispose actuellement de 12 membres au sein du Comité. Les membres du Comité sont nommés pour cinq ans. Ils seront renouvelés en septembre 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique